

Communiqué
Service presse et relations médias
presse@reims.fr - [espace presse](#)
Tél. : 03 26 77 77 40

Secteur voie des Sacres : modification de la circulation et du stationnement à partir du 26 février

Reims, le 8 février 2024. **À partir de septembre 2025, deux lignes de Bus à Haut Niveau de Service sillonneront la voie des Sacres, cet axe emprunté pour partie à l'occasion du cérémonial des sacres des Rois de France. Afin de permettre la réalisation des travaux sur la voie des Sacres (rues Chanzy et Gambetta), des modifications de stationnement et de circulation sont à prévoir à proximité à partir du 26 février. Les lignes et arrêts de bus présents sur cet axe seront également impactés à partir du 11 mars.**

Les contours du projet urbain de la voie des Sacres ont permis notamment de relever deux défis : préserver l'accessibilité de pôles majeurs jalonnant un axe long de 2,5 km reliant les Promenades à la place Saint-Timothée (secteurs très commerçants, accueillant des services de l'État, des professionnels de santé et du paramédical, établissements scolaires, parking en ouvrage...), en site urbain ancien, et offrir une desserte de transports urbains attractive avec une vitesse commerciale garantie.

Des bureaux d'étude de circulation et de trafic ont accompagné la ville de Reims et le Grand Reims pour concevoir une nouvelle organisation de la circulation, optimisée, pour maintenir l'accès de certaines portions de la voie des Sacres aux véhicules légers. Certaines sections seront dites en sites propres : réservées à la circulation des Bus à Haut Niveau de Service, à l'accès des riverains, aux livraisons, à l'accès des services de secours, de collecte des déchets.

À l'issue de travaux de réaménagement, la voie des Sacres ne sera plus une voie de transit de véhicules légers, mais plutôt un site de destination de véhicules provenant de divers boulevards composant la rocade centrale, entourant le centre-ville pour des consommateurs, des élèves, des patients, touristes... La voie des Sacres accueillera également un service de transports publics plus performant qu'aujourd'hui : deux lignes de Bus à Haut Niveau de Service reliant des sites de l'agglomération de Reims en passant par le centre-ville.

Afin de permettre la réalisation des travaux sur la voie des Sacres, une déviation des bus est nécessaire et sera active sur les axes Salines-Barbâtre-Université-Anatole France. Cette déviation entraîne, dès le 26 février, certaines perturbations qui dureront sur l'ensemble des travaux de la voie des Sacres.

Nature des travaux :

- aménagement d'arrêts de bus
- suppression d'ilots (travaux en cours depuis le 30 janvier 2024),
- modification de la signalisation horizontale et verticale (marquage et panneaux).

Les principales phases de travaux :

- A partir du 26 février : des aménagements seront réalisés dans les rues des Salines, Barbâtre, Université et cours Anatole France entraînant de modifications de stationnement et de circulation.
- A partir du 11 mars : Entrée en service des lignes et arrêts de bus sur les axes Salines-Barbâtre-Université-Anatole France, à la place de ceux auparavant présents sur la voie des Sacres, durant toute la durée des travaux.

Ces changements dureront jusqu'à la fin des travaux de la Voie des Sacres prévue en 2025.

Perturbations à prévoir :

- Circulation rues des Salines, Barbâtre, Université et cours Anatole France
 - o Itinéraire conseillé sur l'axe Lambert-Paix-Lundy
 - o maintenue pour les riverains (sens Droits de l'Homme -> centre-ville), les secours et les commerces
- Stationnement interdit :
 - o côté pair rue des Salines et au droit des N°13 et 15 rue des Salines,
 - o des deux côtés rue du Barbâtre, entre les rues Goiot et Brulart, ainsi qu'entre les rues Gerbert et des Murs
 - o côté pair rue du Barbâtre entre les rues Brulart et Gerbert
 - o des deux côtés rue de l'Université
 - o au droit des n°9,13 et 15 cours Anatole France
 - o suppression de 4 places de stationnement au droit du n°161 rue du Barbâtre
 - o suppression de 4 places de stationnement au droit des n°73 et 75 rue du Barbâtre
- Stationnement résidents :
 - o Mise en place de dispositions temporaires pour les résidents impactés par les travaux.
 - o Informations adressées par courrier nominatif.

IMPORTANT : La circulation des vélos et les trottoirs pour piétons seront maintenus sur l'ensemble de la zone.

Pour rappel, les travaux de la voie des Sacres auront lieu par phase d'avril 2024 à septembre 2025 :

- Déviation de bus
- Réalisation des fouilles archéologiques,
- Renouvellement des réseaux dits humides et secs
- Création d'un système d'infiltration des eaux de pluie,
- Aménagement qualitatif de la voirie.

Le phasage précis des travaux sera communiqué en mars 2024 et mis à jour régulièrement sur le site de la ville de Reims (www.reims.fr/voie-des-sacres).

www.reims.fr / www.grandreims.fr